

Agenda et mode opératoire de l'action éducative l'Appel des Pôles 2024-2025



- **Fin septembre 2024** : lancement de l'action éducative l'Appel des Pôles (courrier DGESCO adressé aux coordonnateurs académiques de l'action éducative « l'Appel des Pôles »).
- **Entre fin septembre et mi-octobre 2024** : les coordonnateurs académiques transmettent l'appel à participation aux collèges et aux lycées, et les enseignants intéressés inscrivent leurs classes (nom de l'établissement, nom de l'enseignant, classe et choix du thème polaire retenu).
- **Le 18 octobre 2024 au plus tard** : le coordonnateur académique établit un tableau définitif des inscriptions selon le modèle fourni par la DGESCO et le communique aux référents nationaux.
- **Début décembre 2024** : les référents nationaux transmettent à chaque référent académique la liste et les coordonnées des parrains et des marraines pour les classes inscrites dans leur académie.
- **De début décembre au 21 mars 2025** : les professeurs prennent contact avec les parrains et marraines identifiés. Les classes mènent leur projet et réalisent le cahier de présentation du projet.
- **Le 21 mars 2025 au plus tard** : les enseignants envoient les contributions de leur classe sous format numérique au coordonnateur académique.
- **Entre le 24 mars et le 30 avril 2025** : un jury académique désigné par le recteur et présidé par lui ou par son représentant sélectionne parmi les projets un « Prix spécial collège » et un « Prix spécial lycée » de l'Appel des Pôles. Un certificat de participation à l'Appel des Pôles est transmis à l'ensemble des enseignants participants à l'attention de leurs élèves. Les productions des deux classes lauréates sont transmises aux référents nationaux.
- **Au cours du mois de mai 2025** : une cérémonie académique de restitution est organisée avec la participation des classes engagées et de plusieurs marraines ou parrains de l'opération. Le « prix spécial collège » et le « prix spécial lycée » de l'Appel des Pôles (un modèle personnalisable sera transmis aux référents académiques) sont remis aux classes lauréates.
- **Au cours du mois de mai 2025** : le comité national de pilotage de la mission l'Appel des Pôles sélectionne deux prix nationaux, un lycée et un collège, parmi les lauréats académiques.
- **Au cours du mois de juin 2025** : une cérémonie rassemblant des représentants des deux classes lauréates (collège et lycée) est organisée par le ministère de l'Éducation nationale, en présence de personnalités du monde polaire (aventuriers ou scientifiques), pour remettre les deux prix nationaux de l'Appel des Pôles, « spécial collège » et « spécial lycée ».